



Commune de Villecroze

Plan Local d'Urbanisme

4 - Document graphique
Zonage et emplacements réservés

Echelle 1/8 000°

POS initial approuvé le 29.03.1994

-  Zone UAI : centre villageois soumis au risque inondation
-  Zone UB : partie urbanisée dense autour du village
-  Zone UBI : partie urbanisée dense autour du village soumise au risque inondation
-  Zone UBai : partie urbanisée dense autour du village soumise au risque inondation
-  Zone UC : partie en habitat individuel moins dense, en assainissement collectif
-  Zone UD : zone en assainissement non collectif
-  Zone A : zone agricole
-  Zone Ap : zone agricole à protéger
-  Zone N : zone naturelle
-  Zone N1 : zone naturelle en zone inondable où seule l'extension limitée des constructions existantes est autorisée
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé à conserver ou à créer
-  Bâtiments agricoles repérés au titre de l'article L.123-3-1
-  Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7°

